

REGLEMENT DU TEST D'ADMISSION 2020 AU LYCEE AIRBUS

1. Procédure d'inscription

L'inscription des candidats se fait :

- Via une interface internet uniquement
 - Sur une durée définie d'environ 6 semaines
- ⇒ Les candidatures au-delà de cette durée ne seront pas prises en compte.

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- avoir au minimum le niveau scolaire de classe de 3^{ème} et être au maximum en classe de 1^{ère},
- être âgé d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans à la date de la rentrée des élèves de 2^{ndes} (1 semaine avant la date de la rentrée scolaire officielle).

La prise en compte de l'inscription est définitive lorsque le candidat a fourni tous les documents nécessaires :

- Pièce d'identité,
- Autorisation parentale.

Si l'ensemble des documents n'est pas fourni au maximum 5 jours après la clôture des inscriptions, la candidature sera annulée.

Le candidat peut faire une demande d'aménagement et de compensation par rapport à un handicap. Cette demande ne pourra être prise en compte que si le candidat fournit un document officiel de l'académie précisant les aménagements nécessaires.

La direction du lycée se réserve le droit de refuser les aménagements qui ne sont pas en adéquation avec certains types d'épreuves du test.

2. Procédure de sélection [spécifique à l'année 2020] :

Le processus de sélection a été modifié suite aux mesures sanitaires pour lutter contre le Covid-19.

La sélection se déroule en 2 étapes : sélection sur dossier puis épreuves écrites et entretien oral.

Afin de promouvoir la diversité dans les classes, des actions positives peuvent être mises en œuvre envers :

- Les filles
- Les candidats ayant prouvé leur handicap
- Les candidats issus des Zones Prioritaires (Réseau d'Education Prioritaires)

2.1. 1^{ère} étape : Sélection sur dossier :

2.1.1. Constitution du dossier :

Le dossier est constitué des 3 derniers bulletins de note du candidat.

2.1.2. Notes retenues :

Les notes retenues sont celles de :

- Français
- Mathématiques
- Anglais.

La moyenne retenue par matière est celle des 3 bulletins.

2.1.3. Candidat admissibles

- Pour chaque candidat est calculée la moyenne des notes des 3 matières ci-dessus, selon les coefficients indiqués en annexe 1.
- Les candidats sont ensuite classés par niveau et par type de filière (générale/technologique ou professionnelle).
- L'analyse statistique des 3 années précédentes (2017 à 2019) détermine le nombre de candidats admissibles pour chaque niveau et type de filière. Il en résulte la liste des candidats admissibles aux épreuves de la 2^{ème} étape.
- Environ 300 candidats sont retenus à cette étape. Une liste d'attente est établie, au cas où des candidats retenus se désisteraient. Cette liste sera clôturée à la fin des inscriptions à la 2^{ème} étape.

Les classements ne sont pas communiqués aux candidats, ni aux jurys d'entretien.

2.2. 2^{ème} étape : Sélection sur les épreuves de dextérité, de logique et entretien de motivation :

2.2.1. Organisation des épreuves de dextérité et logique et de l'entretien de motivation :

Ces épreuves se dérouleront pour chaque candidat sur une même journée, et sur maximum 3 semaines.

Chaque candidat devra s'inscrire à un créneau d'entretien via une plateforme sur internet (créneau spécifique pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve), et ce dans un temps limité. Les candidats ne s'étant pas inscrits pendant ce temps limité ne pourront pas prétendre à passer ces épreuves.

Horaires et organisation de l'accueil :

- Les épreuves se déroulant dans les locaux d'Airbus, les candidats sans pièce d'identité avec photographie, en cours de validité seront refusés (le permis n'est pas une pièce d'identité). La carte d'identité française est valable 15 ans.
- Sauf cas de force majeure, les candidats arrivant plus de 15 minutes après l'heure de leur convocation seront refusés.

2.2.2. Epreuves de dextérité et de logique :

La première étape de cette sélection comprend plusieurs épreuves :

- Test de logique
- Test de dextérité.

Ces épreuves :

- sont définies par un organisme extérieur, et validées par le Directeur du Lycée,
- sont corrigées par un organisme extérieur,
- en garantissant l'anonymat des candidats.

Chaque épreuve du test est réalisée dans un temps imparti.

La liste du matériel nécessaire est donnée sur la convocation. Aucun matériel ne sera prêté par le lycée en cas d'oubli, ni par un autre candidat.

En cas de fraude constatée par les surveillants du test, les candidats concernés en seront notifiés lors de l'épreuve, et leurs copies ne seront pas corrigées.

2.2.3. Entretien de motivation

La deuxième étape de cette sélection consiste en un entretien de motivation ayant pour but de mieux comprendre les motivations et la personnalité de chaque candidat.

L'entretien consiste, à travers des questions communes, en une appréciation de la motivation du candidat à entrer au lycée Airbus, et à devenir Agent de Fabrication. A l'issue de l'entretien, le jury remplit une grille de notation factuelisant l'évaluation du candidat.

Afin de garantir une équité entre les différents jurys, les entretiens sont conduits par un jury composé d'un professionnel du Lycée et d'un recruteur, et s'appuient sur une trame de questions communes.

Après les entretiens, les jurys se regroupent lors de session « échange et partage » afin de garantir la cohérence des évaluations des candidats.

2.2.4. Sélection sur les épreuves de dextérité et de logique :

A l'issue des tests, le classement se fait en deux étapes :

- Intégration des notes de dextérité et de logique,
- Prise en compte du résultat de l'entretien de motivation.

2.2.4.1. Intégration des notes de dextérité et de logique

Une nouvelle moyenne par candidat est calculée, intégrant les notes de dextérité et de logique. Cette moyenne comprend donc les matières suivantes :

- Français
- Mathématiques
- Anglais.
- Dextérité
- Logique.

Les coefficients appliqués sont ceux indiqués en annexe 1.

- Les candidats sont ensuite classés par niveau et par type de filière (générale/technologique ou professionnelle).
- L'analyse statistique des 3 années précédentes (2017 à 2019) détermine le nombre de candidats admissibles pour chaque niveau et type de filière. Il en résulte la liste des candidats pour lesquels l'entretien de motivation sera pris en compte.
- Environ 200 candidats sont retenus à cette étape.

Par conséquent, les entretiens de motivation des candidats n'étant pas admissibles à cette étape ne seront pas pris en compte.

2.2.4.2. Intégration de l'entretien de motivation

- A l'issue de chaque entretien, le binôme du jury remplit une grille d'évaluation, donnant la note d'oral du candidat.
- Pour les 200 candidats retenus après l'intégration des notes de dextérité et de logique, la Direction du Lycée associe la note de l'écrit et de l'oral (60%oral+40%écrit) pour sélectionner les candidats et déterminer les admis définitifs.

Le classement des candidats n'est pas communiqué aux candidats, ni aux jurys d'oraux.

Une liste d'attente est également constituée. Elle peut être utilisée en cas de désistement, afin de proposer leur place à d'autres candidats. Les candidats concernés en sont informés. La liste définitive des admis est figée au 7 août.

ANNEXE 1 APPLICATION 2020

Test écrit : corrigé et résultat

- Les coefficients suivants sont appliqués :

Matière	Coefficient
Français	1
Mathématiques	1
Anglais	1
Tests de logique	2
Dextérité	3

- Nombre de candidats admissibles après la sélection sur dossier (mathématiques, français, anglais) : environ 300
- Nombre de candidats admissibles à l'entretien oral après la prise en compte des notes de dextérité et de logique : environ 200, après mise en place d'actions positives.

Entretien oral : corrigé et résultat

- Après la prise en compte de l'entretien, le jury déclare le candidat comme
 - admis,
 - non admis,
 - ou en liste d'attente.
- Nombre de candidats définitivement admis : environ 100.